

## La réunion des communes de BINANS et PUBLY

La loi du 24 décembre 1789 votée par l'Assemblée Nationale Constituante met en œuvre la première des grandes réformes administratives qui vont façonner la République ("*en donnant la possibilité aux communes possédant ses propres institutions, de créer une municipalité*").

En l'absence de tout contrôle administratif, chaque communauté, y compris celle appartenant à la même paroisse, veut impérativement élire sa municipalité, malgré un corps électoral parfois insuffisant.

Au lendemain des élections municipales de 1790, le Jura compte environ 730 communes, dont Binans et Publy.

Disposant de ressources insignifiantes, les petites communes, dont certaines ne peuvent pas trouver de citoyens pour assurer les fonctions de maire et d'adjoint, sont très vite confrontées aux difficultés de gestion.

Déjà le 22 Prairial An 8 de la République (11 juin 1800) le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, saisi par les préfets, demande à ces derniers de lui proposer des projets de réunions de communes afin d'en référer au corps législatif.

Le groupement des petites communes devient une préoccupation constante des autorités politiques et administratives. Ainsi, dans une lettre du 26 janvier 1821, le préfet du Jura invite les conseils municipaux de Binans et Publy à délibérer sur les avantages et inconvénients de leur réunion en une seule municipalité ("*sachant que chacune conservera la jouissance toujours séparée des biens, parcours et bois*").

Le conseil municipal de Publy, n'y voit que des avantages, notamment pour la construction d'une maison commune et d'un presbytère rappelant que Binans est déjà réuni à Publy pour le culte. Celui de Binans, présidé par M. Nicolas Gaillard (son dernier maire) s'y oppose parce que "*la réunion de Beauregard a déjà rendu son territoire très étendu et qu'un garde-champêtre n'y suffirait plus.*"

Le Directeur des contributions directes du Jura est très favorable à ce projet et précise, dans un avis du 30 avril 1821, que la surface des terres cultivées n'excèdent pas 780 hectares. Le préfet du jura propose le 25 juillet 1821 au ministre de l'Intérieur 27 projets de réunions de communes pour le seul arrondissement de Lons-le-Saunier, motivés par "*la proximité de leur situation, l'exiguïté de leur territoire, la faiblesse de leur population et l'insuffisance de leurs ressources annuelles.*"

Ce sont ces motifs que retient le préfet pour soutenir la réunion de Binans et Publy dans un avis du 13 août 1821, appuyé par le Conseil Général le 27 août 1821.

**Enfin, une ordonnance royale du 3 janvier 1822 réunit les deux communes en une seule municipalité dont le chef-lieu est fixé à Publy.**

Le nouveau conseil municipal est installé le 14 avril 1822, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-François Gaillard de Publy. Le préfet désigne comme adjoint, Monsieur Jean-Pierre Clément, propriétaire à Binans.

Cette répartition des postes sera appliquée ainsi jusqu'au début de la 3<sup>ème</sup> république (1870-1940) qui permettra au conseil d'élire lui-même maire et adjoints.

Or, à cette époque, quelques dissensions se font jour.

La population de Binans, s'appuyant sur une réclamation de 18 habitants se plaint de l'inégalité des dépenses entre le hameau et le chef-lieu, demande la création d'une section comme l'y autorise la loi du 5 avril 1884.

Le conseil municipal, dans sa séance du 30 juillet 1893 récuse les motifs de la réclamation mais accepte le sectionnement électoral.

Binans élira donc deux conseillers, par scrutin séparé jusqu'au élections municipales de 1945. Cette pratique sera abandonnée en octobre 1947.

Le 16 octobre 1927, le conseil municipal rejette une pétition des habitants de Binans demandant que leur section soit érigée en commune, en raison de l'importance des travaux communaux en cours.

La préfecture du Jura demande par note du 27 mai 1942, la suppression du sectionnement électoral. Mais le conseil municipal demande son maintien car tous les électeurs de Binans s'y opposent par une pétition, "*considérant qu'ils ont des intérêts distincts en ce qui concerne les bois et pâturages communaux*".

Une nouvelle pétition relative aux travaux communaux voit le jour le 18 juillet 1953. Or le conseil démontre, chiffres à l'appui, que les seules ressources de la section ne suffisent pas à financer les travaux sur Binans.

Les électeurs se sont rangés à cet avis, puisqu'ils ont demandé en 1988, à surseoir à la création d'une commission syndicale chargée de gérer les biens de la section.

Après 170 ans de vie commune, le temps semble venu de changer de régime matrimonial, pour passer de la séparation de biens à la communauté universelle, où tout le patrimoine collectif ferait l'objet d'une gestion unique et cohérente donc profitable à tous.

Robert Bernard

**Sources :**

- Archives Départementales du Jura – Série M

- Archives municipales de Publy

- "les élections municipales du début de 1790 dans le Jura" - Catherine Grandadam et Henri Hours – (parues dans les travaux 1990 de la société d'émulation du Jura)